

“Financez et protégez votre bateau”

La Locassurance Marine est dédiée au financement des bateaux Bénéteau, Jeanneau et Lagoon, dont le prix d'achat TTC est compris entre 10 500 et **1 million d'euros**.

APPORT : 0 À 50 %⁽¹⁾ / DURÉE : JUSQU'À 15 ANS⁽¹⁾

La Locassurance Marine est une location avec option d'achat (LOA) vous permettant de bénéficier d'une assurance plaisance⁽²⁾ pour des couvertures telles que la Responsabilité Civile⁽²⁾ et les dommages⁽²⁾.

Cette offre unique vous permet de financer et d'assurer votre bateau en réglant un loyer très compétitif, où tout peut être compris.

VOS AVANTAGES :

■ PROFITEZ DE LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUSSI D'UNE GARANTIE POUR VOS BIENS ET EFFETS PERSONNELS⁽²⁾ :

La garantie Responsabilité Civile vous couvre à hauteur de 7 500 000 € par sinistre en cas de dommages causés aux tiers (corporels, matériels, immatériels consécutifs à un dommage matériel et frais de retraitement).

■ BÉNÉFICIEZ DU REMPLACEMENT A NEUF DE VOTRE BATEAU EN CAS DE PERTE TOTALE OU DE VOL, PENDANT LA DURÉE DE LA LOCATION⁽³⁾ :

Avec SGB Finance, vous bénéficiez du remplacement de votre bateau aux caractéristiques équivalentes.

■ NOUVEAU - DISPOSEZ D'UNE GARANTIE «BRIS DE L'APPAREIL MOTEUR», DURANT LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES D'ÂGE DE L'EMBARCATION.

■ NOUVEAU - PROFITEZ DES OPTIONS "RACHAT DE FRANCHISE" et "INDEMNITÉ +" EN CAS DE SINISTRE⁽³⁾.

En souscrivant à ces options :

- Aucune franchise quel que soit le sinistre⁽³⁾.
- Aucun abattement contractuel sur les pièces et la main d'oeuvre en cas de «pertes et avaris ou vols partiels»⁽³⁾
- En cas de sinistre empêchant la navigation de l'embarcation assurée, prise en charge de la location d'un bateau dans les limites de 3 jours et de 3 000 €⁽³⁾.

EN CAS DE VOL⁽³⁾:

Vous êtes également couvert contre le vol des accessoires de votre bateau (annexe et ses moteurs, radeau de survie) et contre le vol de vos biens et effets personnels.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Sous réserve d'acceptation par SGB Finance et selon conditions contractuelles et tarifaires en vigueur. SGB Finance - 69 avenue de Flandre - 59708 Marcq-en-Baroeul cedex France. SA au capital de 6 054 250 Euros - SIREN 422 518 746 - Lille Métropole. N° TVA Intracommunautaire : FR 20 422 518 746
(2) Le contrat d'assurance collective à adhésion facultative « Assurance Plaisance Helvetia Yacht » n°2031252 est souscrit par CGL, Compagnie Générale de Location d'Equipements - SA au capital de 58 606 156 euros - 69 avenue de Flandre CS 50003 59708 Marcq-en-Baroeul Cedex - SIREN 303 236 186 RCS Lille Métropole, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE YACHTING - N° ORIAS* 07019314 - SAS au capital de 151 250 euros - Port de Plaisance 44380 Pornichet - SIREN 350 767 992 RCS St-Nazaire, et de FINASSURANCE, société de courtage d'assurance et mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement - N° ORIAS* 07000574 - SNC au capital de 15 250 euros - 69 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Baroeul - SIREN 352 937 247 RCS Lille Métropole, auprès d'HELVETIA ASSURANCES S.A. - RCS 339 489 379 Nanterre, société anonyme au capital de 64 400 000 Euros, siège social : 2, rue Sainte Marie, 92415 Courbevoie Cedex. Entreprises d'assurances régies par le Code des assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Tailbout 75436 PARIS Cedex 09. Les noms des compagnies d'assurances interrogées sont disponibles sur simple demande [article L520-1-II-1°-b du Code des assurances]. Contrat présenté par GRAS SAVOYE YACHTING et FINASSURANCE, filiale de CGL. SGB Finance est une filiale des Groupe CGL et Bénéteau. * [site internet www.orias.fr].
(3) Selon les options souscrites et dans la limites et conditions prévues au contrat collectif n°2031252

La Locassurance Marine

ET BÉNÉFICIEZ ÉGALEMENT DES AVANTAGES CLASSIQUES DE LA LOA AVEC :

- **A long terme, devenez propriétaire :** SGB Finance achète pour vous le bateau de votre choix et vous le loue pour une durée déterminée. Au terme du contrat, vous avez la possibilité d'acquiescer le bateau pour un montant préalablement fixé.
- **Profitez d'avantages économiques :** En optant pour la LOA, vous profitez d'avantages non négligeables : une réfaction de TVA sur vos loyers (sous réserve de certaines conditions).
- **Transmettez votre contrat de LOA⁽⁴⁾ :** Vous souhaitez céder votre contrat de LOA ? Grâce à la LOA de SGB Finance, c'est possible : vous désignez un tiers qui reprendra votre contrat en cours de location. Le nouveau locataire profite des avantages habituellement réservés aux bateaux neufs.
- **Rechargez votre contrat de LOA⁽⁴⁾ :** Qui ne souhaite pas équiper son bateau le plus facilement possible et à moindre coût ? Grâce à la LOA de SGB Finance, vous pouvez librement intégrer de nouveaux équipements sur votre bateau. Ainsi, les équipements seront directement intégrés dans votre contrat d'origine (soit en décidant d'augmenter la mensualité, soit en choisissant d'allonger la durée du financement). La recharge vous permet donc de valoriser votre bateau en toute simplicité !
- **Disposez de la faculté de solliciter un report d'échéance⁽⁴⁾ :** Vous souhaitez faire une pause dans vos remboursements ? SGB Finance vous reporte le paiement d'une mensualité en fin de contrat pour faire face aux éventuels imprévus.
- **Demandez la modification de la date de prélèvement⁽⁴⁾ :** A votre demande, SGB Finance peut modifier la date de prélèvement de votre échéance.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(4) Sous réserve d'acceptation par SGB Finance et selon conditions contractuelles et tarifaires en vigueur.

SGB Finance est une filiale des Groupes CGL et Bénéteau. SGB Finance - 69, avenue de Flandre - 59708 Marcq-en-Barœul cedex - France.
SA au capital de 6 054 250 Euros - Siren 422 518 746 - RCS Lille Métropole - N° TVA Intracommunautaire : FR 20 422 518 746.